

À CHAQUE ÉTAPE, LE SDEF VOUS ACCOMPAGNE !

PLANIFICATION & RÉALISATION
de travaux d'efficacité énergétique



VOS INTERLOCUTEURS SDEF

Chargées d'affaires Énergie
Adeline CALLIGARO
Maureen BIGER
cee@sdef.fr

Syndicat Départemental d'énergie et
d'équipement du Finistère
02 98 10 36 36 | contact@sdef.fr
www.sdef.fr



Bénéficiaire d'informations complémentaires pour vos travaux grâce au réseau « FAIRE ».

Vous souhaitez poursuivre votre démarche par la réalisation d'autres actions de rénovation afin de les inscrire dans un parcours de rénovation complet ou obtenir des informations sur les autres dispositifs d'aide existants ?

N'hésitez pas à contacter un conseiller du réseau FAIRE : www.faire.gouv.fr
FAIRE, c'est le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique



COUP DE POUCE CHAUFFAGE SDEF

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



PROGRAMME CEE : SOURCE D'ÉCONOMIES FINANCIÈRES

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF « COUP DE POUCE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES » ?

Mis en place par le Ministère de la Transition écologique, ce dispositif a pour objectif d'inciter financièrement le remplacement de vos équipements de chauffage, ou de production d'eau chaude sanitaire à énergie fossile, au profit lorsqu'il est possible, d'un raccordement à un réseau de chaleur ou, à défaut, de la mise en place d'équipements ne consommant pas d'énergie fossile.

Ce dispositif est valable pour les devis acceptés et signés avant le 31 décembre 2025 avec des travaux finalisés avant le 31 décembre 2026.



QUELLE EST LE MONTANT DE CETTE BONIFICATION ?

Le dispositif « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » permet des bonifications sur la mise en place des équipements suivants :

RACCORDEMENT D'UN BÂTIMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR :

Dès lors que le réseau de chaleur est alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, le montant de CEE est indexé sur la surface du bâtiment.

Exemple | Bâtiment de bureaux d'une surface de 3 000m²
Remplacement d'une chaudière gaz par un raccordement à un réseau de chaleur
Facture travaux : 300 000€ TTC
CEE Classique 9 072€ | CEE Coup de Pouce 77 000 € par bâtiment raccordé

MULTIPLIÉ PAR 1,3

REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE GAZ NON PERFORMANTE PAR :

- Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau
- Pompe à chaleur à absorption air/eau ou eau/eau

MULTIPLIÉ PAR 2

REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU FIOUL OU AU CHARBON NON PERFORMANTE PAR :

- Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau
- Pompe à chaleur à absorption air/eau ou eau/eau

MULTIPLIÉ PAR 3

REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE GAZ NON PERFORMANTE PAR :

- Chaudière collective biomasse
- Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau

Exemple | Mairie d'une surface de 340m²
Remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur eau/eau
Facture travaux : 18 107€ TTC
CEE Classique 1 100 € | CEE Coup de Pouce 3 300€

MULTIPLIÉ PAR 4

REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU FIOUL OU AU CHARBON NON PERFORMANTE PAR :

- Chaudière collective biomasse
- Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau

Exemple | Salle polyvalente de 900m²
Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière Biomasse
Facture travaux : 60 000€ TTC
CEE Classique 4 700 € | CEE Coup de Pouce 18 800 €

POURQUOI DÉLÉGUER LA VALORISATION CEE AU SDEF ?



Interlocuteur dédié



Identification des travaux éligibles



Accompagnement à toutes les étapes du montage du dossier CEE



Transmission des dossiers au Pôle National des CEE



Vente des CEE sans intermédiaire



Valorisation aux meilleurs prix du marché